

Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance ordinaire ce 14 avril 2025 à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures trente (19h30), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Monsieur le conseiller : René Lalande
Madame la conseillère : Suzie Radermaker

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes du mois de mars 2025
- 1.4 Nomination de madame Christiane Lalonde à titre de secrétaire de direction
- 1.5 Renouvellement des contrats d'assurance collective
- 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-508 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier
- 1.7 Paiement d'heures supplémentaires – Employés-cadres
- 1.8 Adoption du budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides (OMHL)
- 1.9 Demande d'assistance rapide à la Commission municipale du Québec pour l'établissement du partage des coûts des équipements supralocaux
- 1.10 Autorisation de signature – Règlement dossier RH numéro 163-026

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Affectation au fonds de roulement – Achat d'un traîneau d'évacuation médicale pour le Service de sécurité incendie

3 TRANSPORTS

- 3.1 Modification à la résolution numéro 2025.03.078 – Entériner l'octroi du mandat à Brandt Tractor Ltd.– Réparation de la niveleuse John Deer 2005
- 3.2 Affectation au fonds de roulement – Acquisition de barrières destinées aux signaleurs
- 3.3 Désengagement du surplus – Octroi d'un contrat de plans et devis à la firme Équipe Laurence – Chemin de la Pointe-Manitou
- 3.4 Octroi d'un contrat à Gestion et Entretien Hautes-Laurentides -Travaux d'entretien et de tonte de pelouse pour l'année 2025 – Appel d'offres S2025-01

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Approbation du règlement numéro 60 du Complexe environnemental de la Rouge

- 4.2 Libération du surplus accumulé – Mise de fonds pour la construction d’un écocentre permanent dans le cadre du *Programme d’aide financière visant l’optimisation du réseau d’écocentres québécois*
- 4.3 Adoption de la programmation numéro 5 – Aide financière au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
- 4.4 Autorisation de paiement de l’ajustement de la quote-part au Complexe environnemental de la Rouge (CER) pour l’année 2024

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Entériner l’octroi d’un mandat à la firme d’arpenteurs-géomètres Barbe et Robidoux – Régularisation d’un ancien chemin de colonisation – Lot 5 898 452
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-509 relatif aux vendeurs itinérants
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-510 relatif à l’attribution et l’affichage des numéros civiques
- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-494-1 modifiant le règlement numéro 2024-494 concernant le lavage des embarcations
- 5.5 Autorisation de signature d’une entente de service relative à la gestion des clés des débarcadères municipaux
- 5.6 Dérogation mineure numéro 2025-0038 – 1696 chemin des Faucons – Matricule 2039-03-2355

6. VIE COMMUNAUTAIRE, CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE

- 6.1 Embauche du personnel pour le camp de jour 2025
- 6.2 Tarification pour le camp de jour 2025
- 6.3 Dons aux organismes pour l’année 2025
- 6.4 Autorisation pour déposer une demande d’aide financière au Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) -Appel de projets 2025 – Terrains de pétanque

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

1.1 Résolution 2025.04.086 Adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l’ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Résolution 2025.04.087 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 **Résolution 2025.04.088**
Autorisation de paiement des comptes du mois de mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois de mars 2025, totalisant cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et treize cents (582 388,13 \$).

ADOPTÉE

1.4 **Résolution 2025.04.089**
Nomination de madame Christiane Lalonde à titre de secrétaire de direction

CONSIDÉRANT la vacance au poste de secrétaire de direction;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que madame Christiane Lalonde occupe actuellement le poste de secrétaire à la Municipalité de Nominique (résolution numéro 2022.06.175);

CONSIDÉRANT la satisfaction de la direction générale quant au travail effectué par madame Lalonde depuis son embauche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'entériner la nomination de madame Christiane Lalonde au poste de secrétaire de direction, en date du 2 avril 2025, ayant un statut de personne salariée régulière.

ADOPTÉE

1.5 **Résolution 2025.04.090**
Renouvellement des contrats d'assurance collective

CONSIDÉRANT que les contrats d'assurance collective auprès du Régime d'assurance collective des Chambres de commerce venaient à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du Régime d'assurance collective des Chambres de commerce, sans modification aux couvertures;

CONSIDÉRANT que l'offre de renouvellement, sans modification aux couvertures, a été soumise au Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, conformément à la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU d'accepter l'offre du Régime d'assurance collective des Chambres de commerce pour le renouvellement des contrats d'assurance collective, couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

D'autoriser la directrice générale, ou sa remplaçante, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Nominique, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

1.6 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-508 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier**

Le conseiller, Gaétan Lacelle, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2025-508 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier et procède au dépôt du projet de règlement.

1.7

Résolution 2025.04.091
Paiement d'heures supplémentaires – Employés-cadres

CONSIDÉRANT que le contrat de travail du personnel cadre permet d'effectuer des heures supplémentaires pour assurer les services aux citoyens en cas d'urgence ou de vacance à un poste ou encore pour assurer certains services en période de pointe et en dehors des heures du bureau;

CONSIDÉRANT que des employés-cadres ont effectué, dans ce contexte, des heures supplémentaires;

CONSIDÉRANT, que les heures supplémentaires sont remboursables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'effectuer le paiement d'un total de cent cinquante (150) heures supplémentaires aux employés-cadres concernés.

ADOPTÉE

1.8

Résolution 2025.04.092
Adoption du budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides (OMHL)

CONSIDÉRANT la résolution 2025.01.015 relative à l'approbation du budget 2025 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides (OMHL);

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit approuver le nouveau budget révisé pour l'année 2025 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'approuver le budget révisé pour l'année 2025 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides, tel que reçu en date du 31 mars 2025.

ADOPTÉE

1.9

Résolution 2025.04.093
Demande d'assistance rapide à la Commission municipale du Québec pour l'établissement du partage des coûts des équipements supralocaux

CONSIDÉRANT que l'entente concernant les équipements et activités à caractère supralocal entre les dix-sept (17) municipalités constituant la MRC d'Antoine-Labelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 et qu'aucune entente de renouvellement n'a encore été conclue malgré plusieurs années de discussions, tel que mentionné dans la résolution 25-03-167 adoptée par la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que l'absence d'une entente pérenne a des impacts négatifs importants pour l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, notamment en créant des incertitudes financières, en menaçant la pérennité des services et équipements essentiels, et en générant des tensions administratives et politiques;

CONSIDÉRANT ces équipements culturels, sportifs et communautaires jouent un rôle crucial pour la qualité de vie des citoyens, l'attractivité du territoire, le développement social et économique régional ainsi que la rétention et l'attraction des familles et des jeunes sur le territoire;

CONSIDÉRANT le Conseil de la MRC reconnaît l'importance d'une formule équitable et juste, acceptable pour l'ensemble des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT les délais dans la conclusion d'une entente durable nuisent aux efforts collectifs de développement harmonieux et à l'efficacité du partenariat intermunicipal au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Nomingue appuie la demande de la Ville de Mont-Laurier exprimée dans la résolution 25-03-167.

Que la Municipalité de Nomingue demande à la Commission municipale du Québec de nommer rapidement un arbitre afin d'accompagner les municipalités concernées dans l'élaboration et l'adoption d'une entente équitable et pérenne concernant les équipements et activités supralocaux.

Que la Commission municipale du Québec soit informée de l'urgence de cette demande afin d'assurer une continuité de service essentielle pour les citoyens et éviter tout impact négatif supplémentaire lié à l'approche de la période estivale, des échéances électorales et administratives de l'année 2025.

ADOPTÉE

1.10 **Résolution 2025.04.094**
Autorisation de signature – Règlement dossier RH numéro 163-026

CONSIDÉRANT le dossier RH numéro 163-026;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une entente de règlement de transaction de quittance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, ou sa remplaçante, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Nomingue, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2.1 **Résolution 2025.04.095**
Affectation au fonds de roulement – Achat d'un traîneau d'évacuation médicale pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Nomingue a dûment complété la formation *Assistance-traîneau* lui permettant ainsi d'intervenir en milieux éloignés;

CONSIDÉRANT que pour ce genre d'intervention, cela nécessite que le Service ait à sa disposition des équipements spécifiques et qui soient conformes;

CONSIDÉRANT les besoins du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU d'entériner l'achat d'un traîneau d'évacuation médicale, comprenant l'option avec roues et l'option avec skis pour la remorque, et ce, au montant de sept mille trois cent quatre-vingt dollars (7 380 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement, remboursable en trois (3) versements annuels égaux, à compter de l'année financière 2026, afin d'en défrayer les frais.

ADOPTÉE

3.1 **Résolution 2025.04.096**
Modification à la résolution numéro 2025.03.078 – Entériner l'octroi du mandat à Brandt Tractor Ltd.- Réparation de la niveleuse John Deer 2005

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025.03.078 entérinant l'octroi du mandat à Brandt Tractor Ltd. pour la réparation de la niveleuse John Deer 2005;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la résolution précise l'affectation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de modifier la résolution numéro 2025.03.078 comme suit :

Ajouter

« D'autoriser une affectation du surplus accumulé non affecté afin d'en défrayer les coûts. »

ADOPTÉE

3.2

Résolution 2025.04.097

Affectation au fonds de roulement – Acquisition de barrières destinées aux signaleurs

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics réalise des travaux sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics pour assurer la sécurité de ses employés et de son signaleur durant ce type de travaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter de barrières pour signaleur qui peuvent être activées de manière sécuritaire, garantissant ainsi la protection constante de l'employé face aux véhicules circulant sur les routes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la compagnie Zone Technologie Électronique Inc., pour l'achat de deux (2) barrières pour signaleur routier, au montant total de sept mille deux cent soixante-quatorze dollars (7 274 \$), plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre datée du 13 mars 2025.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement, remboursable en trois (3) versements annuels égaux, à compter de l'année financière 2026, afin d'en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

3.3

Résolution 2025.04.098

Désengagement du surplus – Octroi d'un contrat de plans et devis à la firme Équipe Laurence – Chemin de la Pointe-Manitou

CONSIDÉRANT qu'un montant de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars (24 795 \$), plus les taxes applicables, a été réservé au surplus accumulé pour l'octroi d'un contrat à la firme Équipe Laurence pour la réalisation des plans et devis concernant le projet de réfection du chemin de la Pointe-Manitou (résolution numéro 2022.06.194) ;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2025-506 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 850 000 \$* entré en vigueur le 19 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désengager le surplus du montant réservé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU de libérer le surplus réservé d'un montant de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars (24 795 \$), plus les taxes applicables, afin d'affecter cette somme au règlement numéro 2025-506.

ADOPTÉE

3.4

Résolution 2025.04.099

Octroi d'un contrat à Gestion et Entretien Hautes-Laurentides -Travaux d'entretien et de tonte de pelouse pour l'année 2025 – Appel d'offres S2025-01

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025.03.075 autorisant le lancement d'appel d'offres sur invitation pour les besoins de la Municipalité en matière de travaux d'entretien et de tonte de pelouse au cours du printemps, de l'été et de l'automne 2025;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres S2025-01 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des dites soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 936 § 1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), ce type de contrat peut être adjugé de gré à gré ou à défaut, sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs, lorsqu'il implique une dépense d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), mais inférieure au seuil nécessitant une demande de soumissions publique conformément à l'article 935 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU d'attribuer un contrat à l'entreprise *Gestion et Entretien Hautes-Laurentides* pour l'entretien et la tonte de la pelouse, incluant les équipements, pour l'année 2025, au montant forfaitaire de vingt-quatre mille cinq cents dollars (24 500 \$), plus les taxes applicables. Ce contrat comprend également l'option de fauchage, attribuée au montant forfaitaire de cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$), plus les taxes applicables. Le tout tel que décrit à l'appel d'offres S2025-01.

ADOPTÉE

4.1

Résolution 2025.04.100

Approbation du règlement numéro 60 du Complexe environnemental de la Rouge

CONSIDÉRANT que le Complexe environnemental de la Rouge (CER) a adopté le *Règlement #60 décrétant un emprunt de sept cent mille dollars (700 000,00\$) pour l'achat d'un chargeur sur roues neuf (waste handler), année 2024 ou plus, de marque Caterpillar modèle 950, John Deere modèle 644, Volvo modèle L110 ou Liebherr L550;*

CONSIDÉRANT les article 598 et 607 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'approuver le règlement numéro 60 décrétant un emprunt de sept cent mille dollars (700 000 \$) pour l'achat d'un chargeur sur roues neuf, tel que présenté.

ADOPTÉE

4.2

Résolution 2025.04.101

Libération du surplus accumulé – Mise de fonds pour la construction d'un écocentre permanent dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

CONSIDÉRANT la résolution 2021.05.137 autorisant la mise de fonds pour la construction d'un écocentre permanent dans le cadre *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois;*

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet d'optimisation la Municipalité de Nomingue souhaitait contribuer et investir financièrement;

CONSIDÉRANT que le montant de la contribution financière était de quarante mille dollars (40 000 \$) et que cette contribution a été affectée au surplus accumulé;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Municipalité allouée pour la construction de l'écocentre permanent n'a pas été entièrement utilisée;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de libérer l'affectation du surplus accumulé pour le montant inutilisé prévu à la mise de fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU de libérer l'affectation du surplus accumulé d'un montant de trente-huit mille trois cent vingt dollars et vingt cents (38 320,20 \$), et ce, rétroactivement au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

4.3

Résolution 2025.04.102

Adoption de la programmation numéro 5 – Aide financière au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominique a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

4.4

Résolution 2025.04.103

Autorisation de paiement de l'ajustement de la quote-part au Complexe environnemental de la Rouge (CER) pour l'année 2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023.10.318 relative à l'approbation du budget 2024 du Complexe environnemental de la Rouge (CER);

CONSIDÉRANT l'augmentation significative des coûts liés à la disposition et au traitement des matières suivantes : bois, gypse et résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT que le Complexe environnemental de la Rouge a procédé à un ajustement de la quote-part pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que l'ajustement pour la Municipalité de Nominique représente une hausse de cinq virgule quatre-vingt-quinze pour cent (5,95 %) du budget initialement alloué à la quote-part pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture d'ajustement de la quote-part 2024 de la Municipalité de Nomingue, adressée par le Complexe environnemental de la Rouge (CER), pour un montant total de douze mille deux cent onze dollars et soixante-deux cents (12 211,62 \$).

D'affecter la dépense au fonds général 2024.

ADOPTÉE

5.1

Résolution 2025.04.104

Entériner l'octroi d'un mandat à la firme d'arpenteurs-géomètres *Barbe et Robidoux* – Régularisation d'un ancien chemin de colonisation – Lot 5 898 452

CONSIDÉRANT que le lot 5 989 452 est un ancien chemin de colonisation qui, lors de la réforme cadastrale, a créé une irrégularité au niveau de plusieurs propriétés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023.01.015 relative à l'acceptation de l'offre du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) pour l'acquisition du lot numéro 5 989 452;

CONSIDÉRANT l'acte de cession notarié signé entre les parties le 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Nomingue de régulariser la situation avec les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024.02.040 octroyant un mandat pour des travaux d'arpentage afin d'effectuer un plan de cadastre pour le lot numéro 5 898 452;

CONSIDÉRANT que les documents cadastraux ont été remis à la Municipalité afin qu'elle les approuve et les signe, en date du 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024.08.217 relative à l'octroi d'un mandat à DBJ Notaires afin de produire tous les documents nécessaires pour procéder à la cession, à titre gratuit, des parcelles du lot numéro 5 898 452 aux propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que les transactions notariales sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT que la dernière étape pour parvenir à régulariser la situation consiste à procéder à la réunification des lots suite à l'acquisition de parties de l'ancien chemin par les propriétaires riverains;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat à la firme d'arpenteurs-géomètres *Barbe et Robidoux* afin de réunifier les cinquante-trois (53) lots, comprenant ceux des propriétaires et ceux de l'ancien chemin de colonisation, afin de créer un total de dix-neuf (19) nouveaux lots, au montant de six mille dollars (6 000,00 \$), plus les taxes applicables et les frais d'enregistrement, et ce, conformément à leur offre de service du 18 juillet 2024.

Que les frais d'arpenteurs-géomètres soient à la charge de la Municipalité de Nomingue.

D'autoriser une affectation du surplus accumulé non affecté pour en défrayer la dépense.

ADOPTÉE

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-509 relatif aux vendeurs itinérants

Le conseiller, René Lalande, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2025-509 relatif aux vendeurs itinérants et procède au dépôt du projet de règlement.

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-510 relatif à l'attribution et l'affichage des numéros civiques

La conseillère, Suzie Radermaker, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2025-510 relatif à l'attribution et l'affichage des numéros civiques et procède au dépôt du projet de règlement.

5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-494-1 modifiant le règlement numéro 2024-494 concernant le lavage des embarcations

Le conseiller, Luc Boisvert, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2024-494-1 modifiant le règlement 2024-494 concernant le lavage des embarcations et procède au dépôt du projet de règlement.

**5.5 Résolution 2025.04.105
Autorisation de signature d'une entente de service relative à la gestion des clés des débarcadères municipaux**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominique exploite une station de lavage des embarcations située au 99, rue des Pommiers, à Nominique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir un service de prêt de clés à l'extérieur de l'hôtel de ville, afin de s'assurer que les plaisanciers puissent utiliser leurs embarcations en tout temps;

CONSIDÉRANT que le Dépanneur l'Essentiel Plus Inc. accepte d'assumer cette responsabilité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir d'une entente afin d'établir les engagements et les termes entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser la mairesse, madame Francine Létourneau, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Catherine Clermont, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nominique ladite entente.

ADOPTÉE

**5.6 Résolution 2025.04.106
Déroqation mineure numéro 2025-0038 - 1696 chemin des Faucons – Matricule 2039-03-2355**

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à déroger à l'annexe A de la grille des usages et normes du règlement de zonage 2012-362 pour la zone Va-16, plus précisément, d'accepter l'empiétement dans la marge latérale pour la construction d'un bâtiment accessoire de type garage;

CONSIDÉRANT l'emplacement disponible pour l'implantation d'un garage sur la propriété visée;

CONSIDÉRANT que sur le plan proposé, le bâtiment accessoire se retrouverait à une distance de deux virgule vingt-quatre mètres (2,24 m) de la marge latérale;

CONSIDÉRANT que la marge latérale prescrite dans cette zone est de huit mètres (8,0 m);

CONSIDÉRANT le fait que le propriétaire désire obtenir un accès suffisant pour d'éventuels travaux de réparation de ses installations sanitaires et qu'il semble possible d'y avoir accès autrement;

CONSIDÉRANT que le propriétaire connaît les contraintes naturelles de la propriété suite à l'étude biologique de la firme Évolution Environnement Inc. obtenue en 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance tenue le 31 mars 2025;

Madame la mairesse offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2025-0038, telle que présentée, soit de refuser l'empiétement dans la marge latérale pour la construction d'un bâtiment accessoire de type garage.

Madame Suzie Radermaker s'abstient.

ADOPTÉE

6.1

Résolution 2025.04.107
Embauche du personnel pour le camp de jour 2025

CONSIDÉRANT la tenue d'un camp de jour à Nominique durant la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT les besoins en termes de main-d'œuvre pour ledit camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'embaucher le personnel suivant pour la tenue du camp de jour 2025 à Nominique :

- Madame Lyannie Arbour, animatrice;
- Madame Daphnée Boisvert, coordonnatrice;
- Madame Sarah-Maud Boisvert, intervenante;
- Madame Annabelle Bousquet, aide-animatrice;
- Madame Frederick Charrette, animatrice;
- Madame Léonie Desroches, animatrice;
- Monsieur Joseph Houle, animateur;
- Monsieur Thomas Larivière, animateur;
- Madame Daphnée Lemieux, animatrice;
- Madame Jenny-Fée Raymond, aide-animatrice.

Et ce, aux conditions établies à la lettre d'entente numéro 2024-01 entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

ADOPTÉE

6.2

Résolution 2025.04.108
Tarification pour le camp de jour 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir la tarification relative à l'inscription pour le camp de jour qui se tiendra du lundi au jeudi, sur une période de huit (8) semaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE
ET RÉSOLU d'établir les frais pour l'inscription au camp de jour de Nominique pour l'année 2025, comme suit :

- Pour les résidents de Nominique et Lac-Saguay (école des Trois-Sentiers) :
- 450 \$ pour le premier enfant;
 - 355 \$ pour le deuxième enfant;

- 295 \$ pour le troisième enfant et suivants;
- 195 \$ pour l'inscription au service de garde, par enfant.

Pour les non-résidents :

- 1 350 \$ par enfant;
- 585 \$ pour l'inscription au service de garde, par enfant.

ADOPTÉE

6.3

Résolution 2025.04.109

Dons aux organismes pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que lors de la préparation des prévisions budgétaires 2025, le conseil a pris en considération l'ensemble des demandes reçues par les organismes, conformément au *Formulaire de demande d'aide financière et de soutien aux organismes – Année 2025*;

CONSIDÉRANT l'aide financière annuelle de douze mille dollars (12 000 \$) accordée à la Maison des Jeunes de la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT l'entente conclut avec le Club de l'Âge d'Or incluant une aide financière au montant maximal de quatorze mille neuf cent neuf dollars (14 909 \$);

CONSIDÉRANT que l'Association de Développement Nominique (ADN) bénéficie d'une aide financière annuelle s'élevant à dix-neuf mille dollars (19 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'accorder et de verser aux organismes à but non lucratif les dons suivants pour l'année 2025 :

Action bénévole de la Rouge (Incluant un montant de 10 000 \$ pour le <i>Train de la séduction</i>)	12 000 \$
Association chasse et pêche de Nominique	1 500 \$
Artistes de chez nous	2 500 \$
Association des Parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides	700 \$
Association des Résidents du Grand lac Nominique*	2 500 \$
Association des Résidents du lac des Grandes-Baies	3 000 \$
Association des lacs Ste-Marie et St-Joseph*	270 \$
Association pour la protection de l'environnement du Lac Blanc*	2 100 \$
Association pour la protection de l'environnement du Petit lac Nominique*	500 \$
Carrefour bois chantants – Festival Stradivaria	5 000 \$
Centre l'Impact*	400 \$
Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge	250 \$
Club de l'Âge d'Or*	8 000 \$
Club Quads Destination Hautes-Laurentides	2 000 \$
École polyvalente St-Joseph*	300 \$
Entraide Nominique	2 000 \$
Fondation CHDL-CRHV	2 207 \$
Fondation Saint-Ignace-de-Loyola	1 500 \$
Jeunesse Nominique	1 000 \$
La Croix-Rouge	450 \$
Les Gardiens du Patrimoine archéologique	5 000 \$
Fondation du centre collégial de Mont-Laurier*	300 \$
Frigo plein d'soupe	2 000 \$
Les Papillons de Nominique	3 000 \$
Signée Femmes	500 \$
Société du Patrimoine de Nominique	1 500 \$
Total	60 477 \$

*Aide financière conditionnelle

Le tout, pour un montant total global de cent six mille trois cent quatre-vingt-six dollars (106 386 \$) en dons pour l'année 2025.

Que la remise des dons ait lieu le samedi 3 mai 2025, à 9 h 30, à la salle J.-Adolphe-Ardouin.

D'affecter le don octroyé à l'Association de Développement Nomingue (ADN) au fonctionnement général – Développement économique 02-621-00-416.

D'affecter le reste de la dépense au fonctionnement général – Contribution à des organismes 02-622-00-970.

ADOPTÉE

6.4

Résolution 2025.04.110

Autorisation pour déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) - Appel de projets 2025 – Terrains de pétanque

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nomingue a adopté en juillet 2022 sa nouvelle *Politique municipale pour les aînés et la famille* (MADA/PFM) et son plan d'action 2022-2027 (résolution numéro 2022.07.242);

CONSIDÉRANT que le conseil désire réaliser un projet en lien direct avec les résultats de la consultation publique réalisée dans le cadre de la Politique MADA/PFM, soit le développement d'installations récréatives et sportives par la construction de terrains de pétanque combinés à une aire de repos incluant des toiles d'ombrages et du mobilier urbain;

CONSIDÉRANT que ledit projet rencontre les critères d'admissibilité du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, ou son remplaçant, à déposer, au nom de la Municipalité de Nomingue, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMA), pour le projet de terrains de pétanque.

Que la Municipalité confirme qu'elle a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des frais d'exploitation continus du projet et ceux d'entretien des infrastructures subventionnées.

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

Que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Nomingue, le protocole d'entente.

ADOPTÉE

7

Période de questions

8

Résolution 2025.04.111
Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

Catherine Clermont
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.